

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 97 c) de l'ordre du jour provisoire*

Environnement et développement durable :

application des décisions de la Conférence mondiale

sur le développement durable des petits États insulaires

en développement

**Plans et projets de développement durable
des petits États insulaires en développement, mis en oeuvre, en
cours de réalisation ou envisagés pour la période 1999-2003
par des donateurs bilatéraux, des organismes des
Nations Unies, des organisations régionales et des
organisations internationales n'appartenant pas au système
des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Description des projets	7-18	3
A. Projets mis en oeuvre	8-13	4
B. Projets en cours de réalisation	14-15	4
C. Projets envisagés	16-18	5
III. Autres réponses écrites	19-22	5
IV. Conclusions	23-26	6

* A/53/150.

Annexes

I.	Liste des pays et organismes interrogés	7
II.	Liste d'abréviations	8

Tableaux

1.	Projets mis en oeuvre	10
A.	Projets mis en oeuvre par des donateurs bilatéraux	10
B.	Projets mis en oeuvre par des organisations régionales et des organisations internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies	20
C.	Projets mis en oeuvre par des organismes des Nations Unies	24
2.	Projets en cours de réalisation	43
A.	Projets en cours de réalisation par des donateurs bilatéraux	43
B.	Projets en cours de réalisation par des organisations régionales et des organisations internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies	59
C.	Projets en cours de réalisation par des organismes des Nations Unies	63
3.	Projets dont l'exécution est envisagée	81
A.	Projets dont l'exécution est envisagée pour la période 1999-2003 par des donateurs bilatéraux	81
B.	Projets dont l'exécution est envisagée pour la période 1999-2003 par des organisations régionales et des organisations internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies	86
C.	Projets dont l'exécution est envisagée pour la période 1999-2003 par des organismes des Nations Unies	87
4.	Commission européenne : allocations de fonds aux petits États insulaires en développement dans le cadre de la Convention de Lomé pour la période 1996-2000	95

I. Introduction

1. À sa cinquantième session, en 1995, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/116, en date du 20 décembre 1995, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport sur les plans, programmes et projets de développement durable des petits États insulaires en développement, qui avaient été mis en oeuvre, en application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹, ainsi que sur ceux qui étaient en cours de réalisation ou dont l'exécution était envisagée pour les cinq années suivant la date du rapport. Par la suite, l'Assemblée a réitéré sa demande dans ses résolutions 51/183, en date du 16 décembre 1996, et 52/202, datée du 18 décembre 1997. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'établissement du présent rapport, le Département des affaires économiques et sociales a invité les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies, les organisations et organismes multilatéraux n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations régionales des petits États insulaires en développement à lui communiquer les informations requises. La liste des entités interrogées est reproduite en annexe. Certaines organisations n'ont pas été en mesure de répondre dans le délai fixé mais ont indiqué qu'elles présenteraient des rapports complets lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendrait immédiatement avant la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée, en 1999, afin de procéder à une évaluation approfondie des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action².

3. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, les renseignements relatifs aux projets figurent dans des tableaux distincts (projets mis en oeuvre, projets en cours de réalisation et projets envisagés pour la période 1999-2003) et sont répartis par domaine d'activité et par catégorie de donateurs. Chaque tableau compte cinq colonnes offrant les éléments d'information suivants : nom du pays ou de l'organisation ayant fourni l'information, brève description du projet, coût du projet en dollars, dates de mise en chantier et d'achèvement, et observations. Les tableaux sont suivis, s'il y a lieu, de notes apportant des éclaircissements supplémentaires.

4. Les projets de développement, en particulier ceux qui concernent l'infrastructure, sont souvent planifiés et exécutés sur plusieurs années. Ainsi, bon nombre des projets signalés avaient été mis en chantier au début des années 90 et étaient toujours en cours de réalisation après 1994, année de la

Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Les données relatives aux projets pluriannuels mis en oeuvre avant 1994 sont donc incluses dans le présent rapport.

5. Étant donné que des donateurs bilatéraux et des organisations régionales et multilatérales ont rendu compte d'activités menées dans les mêmes domaines pendant la même période, ils ont peut-être communiqué des renseignements portant sur les mêmes projets. Dans toute la mesure possible, on a essayé d'éliminer les comptages doubles. Toutes les réponses ont été lues attentivement et recoupées, en particulier pour des secteurs tels que le changement climatique, la diversité biologique et les ressources en eau douce, pour lesquels le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que mécanisme de financement, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'agents d'exécution, peuvent rendre compte du même projet. Certains donateurs bilatéraux ont également signalé leurs contributions au FEM. Dans ces cas, seul le financement au titre du FEM est mentionné dans le présent rapport. Les mêmes renseignements fournis par d'autres sources n'ont pas été retenus.

6. Au moment de l'établissement du présent rapport, un certain nombre de donateurs bilatéraux, dont d'importants donateurs, et quelques organisations régionales et multilatérales n'avaient pas encore répondu au Département. Les données reproduites dans le rapport sont donc loin d'être complètes.

II. Description des projets

7. La quasi-totalité des entités interrogées ont fourni des renseignements succincts et bien présentés, en utilisant le modèle de tableau commun qui leur avait été envoyé. Un certain nombre d'entre elles, notamment la Commission européenne, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont étayé les tableaux par des rapports et publications donnant plus de détails sur leurs activités et les mesures qu'elles ont prises pour appliquer le Programme d'action. Des efforts ont été faits pour extraire les renseignements figurant dans les rapports et publications en vue de les incorporer dans les tableaux. Dans l'ensemble, les données reproduites dans les tableaux donnent une assez bonne idée, quoique incomplète, des initiatives et activités menées par les pays et les organisations en vue d'appliquer le Programme d'action.

A. Projets mis en oeuvre

8. Le tableau 1 contient la liste des projets mis en oeuvre par des donateurs bilatéraux et des organisations régionales et multilatérales, répartis en trois sous-sections correspondant aux trois types d'entités interrogées. Il ressort de la description des objectifs et de la nature des projets que les domaines abordés dans le Programme d'action ont été assez bien explorés. Un grand nombre de projets, notamment ceux qui concernent le changement climatique, la gestion des déchets, les ressources côtières et marines, les ressources en eau douce, les ressources foncières, la diversité biologique et les ressources touristiques, visaient à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles. D'autres, tels que les projets concernant la science et la technologie, les transports et les communications, les institutions nationales et régionales et la mise en valeur des ressources humaines, avaient pour objet de promouvoir le développement.

9. D'après les descriptions fournies, les projets pourraient, d'une manière générale, être classés dans deux grandes catégories. D'une part, les projets «conceptuels», qui concernent principalement l'analyse, la planification et la coordination des politiques et des techniques et qui prennent la forme d'ateliers, de séminaires, de réunions d'experts, de stages de formation, de publications, de services consultatifs techniques et d'activités d'assistance. D'autre part, les projets «concrets», qui portent principalement sur le développement des infrastructures, notamment la mise en place de digues et de dispositifs de protection, la construction de routes et de ponts, la modernisation d'équipements et d'installations, la construction de ports et d'écoles, etc.

10. Le coût des projets varie considérablement, allant de moins de 10 000 à plusieurs millions de dollars. Dans l'ensemble, les projets «concrets», en particulier les vastes projets d'infrastructure, bénéficient de crédits plus élevés. Les petits projets «conceptuels» sont généralement achevés en moins d'un an, tandis que les projets «concrets» de développement des infrastructures s'étalent souvent sur plusieurs années. La majorité des projets financés par des donateurs bilatéraux sont du type «concret», et un grand nombre d'entre eux suivent des cycles pluriannuels et s'appuient sur la coopération entre gouvernements.

11. Il ressort clairement des informations reçues aux fins de l'établissement du présent rapport que certains donateurs bilatéraux ont accordé une plus grande attention aux petits États insulaires en développement avec lesquels ils ont des liens géographiques ou historiques étroits. Cela dit, on ignore s'il s'agit d'une tendance générale. Les montants alloués étant relativement importants, certains secteurs, tels que le déve-

loppement des pêches et les transports et les communications, ont attiré plus de fonds que d'autres. Des domaines tels que la gestion des déchets, les institutions régionales et la science et la technologie ne semblent pas avoir bénéficié d'une attention suffisante. Parmi les projets financés ou exécutés par des organisations internationales, on ne constate aucune préférence ni aucun schéma particulier. Il va de soi que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies mettent l'accent sur les secteurs d'activité correspondant à leurs mandats et à leurs compétences.

12. Les renseignements reçus font clairement apparaître la large place réservée aux institutions et aux capacités administratives nationales ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines, témoin le grand nombre de projets exécutés dans ces deux domaines et le montant élevé des fonds qui leur ont été affectés. Cette situation semble être le résultat d'un consensus entre les pays et les organisations régionales et multilatérales concernant l'importance de ces secteurs pour les petits États insulaires en développement.

13. Les données communiquées par les organisations régionales et multilatérales révèlent en outre que celles-ci ont mis en place davantage de projets «conceptuels». Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et les organisations internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies, ont tenu un grand nombre d'ateliers et de séminaires consacrés à des thèmes précis. Ces organismes, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ont également publié de nombreux rapports, études et documents techniques³. D'autres organisations régionales et internationales ont fait de même. La plupart des projets mis en oeuvre sont moins coûteux et de plus courte durée.

B. Projets en cours de réalisation

14. Le tableau 2 contient des renseignements sur les projets en cours de réalisation. Dans l'ensemble, ces projets présentent les mêmes caractéristiques que les projets présentés au tableau 1. Certains donateurs bilatéraux ont augmenté le nombre de nouveaux projets dans des domaines qui en comptaient peu, tels que la gestion des déchets, les institutions régionales et la science et la technologie. Cela dit, ces secteurs continuent à recevoir moins d'attention. Les informations émanant de certaines organisations multilatérales font état d'une augmentation similaire du nombre de nouveaux projets. Cette évolution, assurément positive, montre que les pays et organisations concernés ont donné suite, dans une

certaine mesure, aux appels lancés dans le cadre du Programme d'action.

15. Les renseignements fournis par certains donateurs bilatéraux et qui apparaissent dans les tableaux 1 et 2 indiquent la phase dans laquelle se trouvent certains projets d'infrastructure et de renforcement des capacités, exécutés en plusieurs étapes. Les observations relatives aux premières étapes sont pour la plupart encourageantes, d'où la poursuite des projets. Dans un certain nombre de cas, par exemple l'assistance technique en matière de services météorologiques apportée à certains petits États insulaires en développement du Pacifique, une aide a été fournie sans interruption pendant plusieurs années, ce qui tend à démontrer que ces pays ont besoin d'un appui plus important et à long terme dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des capacités.

C. Projets envisagés

16. Il ressort du tableau 3 que les projets prévus pour les cinq prochaines années sont beaucoup moins nombreux. Certains donateurs bilatéraux ont invoqué des raisons budgétaires pour expliquer l'absence d'informations concernant de futurs plans. Certes, les organisations multilatérales envisagent d'exécuter davantage de projets, mais la majorité d'entre eux seront achevés en l'an 2000 ou 2001. Les données du tableau 3 ne permettent donc pas de tirer des conclusions quant à l'évolution future de l'aide bilatérale ou multilatérale dans le cadre du Programme d'action.

17. Les renseignements relatifs à une source de fonds consacrés au développement donnent toutefois une idée de la façon dont la situation évoluera. Dans sa note d'information sur l'aide fournie aux États insulaires en développement, la Commission européenne a fait observer que, dans le cadre de la Convention de Lomé, elle avait alloué un montant total de 771,7 millions d'écus (846,7 millions de dollars des États-Unis), pendant la période 1996-2000, aux États insulaires en développement situés dans les régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'aide portait essentiellement sur le développement rural, les pêches, les transports, les communications et le développement social. On trouvera au tableau 4 une ventilation des fonds alloués à ces États.

18. Dans les recommandations de la Commission européenne concernant la coopération en matière de développement après l'an 2000, l'élimination de la pauvreté est présentée comme étant le principal objectif stratégique. Il y est proposé de fonder tous les aspects du partenariat sur un grand principe directeur, à savoir l'intégration de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans les

activités de développement, qui tiendront compte de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, notamment de la menace que constitue le changement climatique. Cette orientation apparaît comme un progrès en vue de la poursuite de l'application du Programme d'action, mais on ne connaît pas encore le montant des fonds supplémentaires qui seront affectés à ces États dans le cadre de l'accord portant sur la période de l'après l'an 2000.

III. Autres réponses écrites

19. Au lieu d'utiliser le modèle de tableau commun conçu pour recueillir les informations voulues, plusieurs entités ont envoyé des textes ou d'autres documents décrivant leurs activités. L'Allemagne a fourni des renseignements sur les engagements qu'elle a pris envers de petits États insulaires en développement au titre de la coopération technique et de la coopération financière. Pendant la période 1994-1997, 30 petits États insulaires en développement ont reçu quelque 44 millions de dollars des États-Unis dans le cadre de projets de coopération technique exécutés durant cette période; 65 millions de dollars au titre de projets de coopération technique et 80 millions de dollars au titre de projets de coopération financière en cours de réalisation ont été alloués à 24 petits États insulaires en développement. Une grande majorité des projets mettaient l'accent sur les institutions et les capacités administratives nationales ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines. Les projets dont l'exécution est envisagée pour les cinq prochaines années sont moins nombreux. Ceux qui sont mentionnés, estimés à 45 millions de dollars, étaient en cours de réalisation au 30 juin 1998 et s'appuyaient sur la coopération entre gouvernements. Ces projets feront l'objet d'une étude plus approfondie.

20. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué qu'elle n'avait aucun projet en cours, mais que son Laboratoire d'étude du milieu marin répondrait aux demandes de formation ou d'assistance émanant des petits États insulaires en développement pendant la période 1999-2003.

21. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a communiqué des informations détaillées sur ses activités. Ses projets, qui mettent l'accent sur la lutte contre la drogue dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, couvrent plusieurs domaines très variés : réduction de la demande de drogues et application des lois, éducation préventive, lutte contre la drogue et tourisme, et rôle des femmes dans le développement. À la fin du premier semestre de 1998, le PNUCID avait consacré quelque 14 millions de dollars à ces projets. Il a alloué 12 millions de dollars supplémentaires aux projets en

cours de réalisation et a prévu d'ouvrir des crédits d'un montant de 16 millions de dollars environ au cours des cinq prochaines années.

22. La Banque de développement des Caraïbes a indiqué qu'elle participait à un certain nombre de projets d'assistance technique régionaux visant à renforcer les institutions et les capacités. Elle a également cofinancé un projet de gestion des déchets solides dans les Caraïbes orientales.

IV. Conclusions

23. Bien qu'incomplets, les renseignements fournis par les donateurs bilatéraux et les organisations régionales et internationales permettent de déterminer dans quelle mesure la communauté internationale a donné suite au Programme d'action. Les informations qui figurent dans les tableaux semblent indiquer que les domaines d'activité du Programme d'action ont été relativement bien couverts, et que le renforcement des institutions nationales et la mise en valeur des ressources humaines ont été privilégiés par les donateurs bilatéraux et les organisations régionales et internationales, comme en témoignent le nombre de projets dans ce secteur et l'importance des ressources allouées. Pour leur part, les donateurs bilatéraux ont également accordé une large place au développement des pêches ainsi qu'aux transports et aux communications. Certains domaines d'action, tels que la gestion des déchets, les institutions régionales et la science et la technologie, n'ont pas bénéficié de la même attention, même si l'on a constaté une légère augmentation du nombre de projets exécutés dans ces secteurs au cours des dernières années.

24. Les informations disponibles font état d'une augmentation du nombre de projets depuis 1994, année de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Étant donné que l'on ne possède pas de renseignements sur les activités de certains grands donateurs et que les entités qui ont répondu n'ont fourni que peu de données sur les projets prévus pour les cinq années à venir, il est aujourd'hui prématuré de dire si cette augmentation se poursuivra ou non.

25. Il est souhaitable que les organismes donateurs qui n'ont pas encore fourni de renseignements, ou qui voudraient les mettre à jour, le fassent avant la conférence des donateurs afin de permettre au Secrétariat d'actualiser le présent rapport et de le présenter à la Conférence en tant que document d'information.

26. Les données relatives aux programmes et projets seront beaucoup plus utiles si elles sont recueillies pendant l'examen

des différents domaines d'activité. L'efficacité de l'examen dépend de la mise à disposition de renseignements plus précis, ce qui permettrait de procéder à une évaluation approfondie de la mise en oeuvre du Programme d'action.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 94.I.18 et corr.), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) établit actuellement un rapport complet qui sera présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les renseignements concernant les projets du PROE seront communiqués au Département à une date ultérieure. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a fait savoir qu'il appliquerait son programme de formation modulaire, intitulé «Femmes, gestion de l'environnement et développement durable», aux petits États insulaires en développement lorsqu'il disposerait des ressources financières nécessaires. La Banque africaine de développement a indiqué qu'elle avait pris du retard dans la préparation des renseignements concernant ses projets car elle tenait sa réunion annuelle.

³ Ces rapports et publications ne sont pas énumérés dans le tableau. Les données qui y figurent ont fait l'objet d'une synthèse et apparaissent sous les rubriques correspondantes.